

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-24-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-06 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ, AFIN D'AGRANDIR L'AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE DE TYPE 1 IND1-5, À MÊME L'AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE MTF-3, À MCMASTERVILLE, ET DE PRÉVOIR LE CADRE D'AMÉNAGEMENT APPLICABLE À CETTE AIRE D'AFFECTATION

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE- DU-RICHELIEU, À L'EFFET QU'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR CE QUI SUIT SERA TENUE :

Lors de la séance ordinaire du 16 mai 2024, le Conseil de la MRC de La Vallée- du- Richelieu (MRCVR) a adopté, par la résolution numéro 24-05-153, le projet de règlement numéro 32-24-40 modifiant le Règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'aménagement révisé afin d'agrandir l'aire d'affectation industrielle de type 1 IND1-5, à même l'aire d'affectation multifonctionnelle MTF-3, à McMasterville, et de prévoir le cadre d'aménagement applicable à cette aire d'affectation. L'avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 16 mai 2024.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Le projet de règlement numéro 32-24-40 a pour principal objet de :

- Modifier la carte synthèse des grandes affectations du territoire;
- Modifier le plan 32 « Patrimoine »;
- Prioriser les accès à la route 116 pour le camionnage;
- Modifier une disposition concernant l'aménagement des aires libres;
- Insérer un tableau contenant des dispositions particulières à l'aire d'affectation IND1-5.

Pour plus de détails sur son contenu, une copie du projet de règlement numéro 32-24-40 est disponible au bureau de votre municipalité locale ainsi qu'au siège social de la MRCVR, sis au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec) J3G 0B7. Une version électronique téléchargeable du projet de règlement est également disponible à l'adresse Internet suivante : <https://www.mrcvr.ca/documentation/reglements-politiques/>.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Une assemblée publique, portant sur le contenu du projet de règlement numéro 32-24-40 se tiendra le **6 juin 2024, à 18 h 30** au siège social de la MRCVR, sis au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec) J3G 0B7.

DONNÉ À MCMASTERVILLE, CE VINGT-ET-UNIÈME (21^E) JOUR DU MOIS DE MAI (05) DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024).

(Signé)
Evelyne D'Avignon
Directrice générale et greffière-trésorière